



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 9 avril 2018, le conseil a adopté le règlement numéro **1909** intitulé « **RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES.** ».

Le règlement 1909 a pour objet d'établir un programme d'aide financière pour les familles qui utilisent des couches lavables sur le territoire de la Ville.

Ce règlement est maintenant inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour toute information, communiquez avec le Saint-Eustache Multiservice par téléphone au 450-974-5000, par courriel au sem@ville.saint-eustache.qc.ca ou consultez le site internet www.ville.saint-eustache.qc.ca

Il est également à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Fait à Saint-Eustache, ce 10^e jour d'avril 2018.

Le greffier,
Mark Tourangeau